

MANDAT DE CESSION GRATUIT DE DROIT DE REPRODUCTION MODÈLE PHOTO

ENTRE : M. Xxx XXXXXX Né(e) le xx xx xxxx à xxxxxxxx (XX)

Demeurant
xxxxxxxxxxxxxxxx
xxxxxxxxxx

Dénommé(e) ci-après "le Modèle"

ET : M. Jean-Daniel FABRE (aussi dénommé JYDE ou JYDEHEFFE)

Demeurant
7 Avenue des Canadiens 76300 Sotteville lès Rouen
Dénommé(e) ci-après "le Photographe"

ARTICLE 1 - CESSION DES DROITS A L'IMAGE DE LA PERSONNE PHOTOGRAPHIEE ET LIBRE UTILISATION DE SON IMAGE

Par le présent contrat, le MODÈLE cède au PHOTOGRAPHE les droits qu'il détient sur son image telle que reproduite sur les photographies réalisées à Sotteville le xx xxxxx 20xx. Description succincte des photos : Photos en intérieur/Photos en extérieur.

En conséquence, le MODELE autorise le PHOTOGRAPHE à fixer, reproduire, communiquer et modifier par tout moyen technique les photographies réalisées dans le cadre du présent contrat. Les photographies pourront être reproduites en partie ou en totalité sur tout support (écrit, papier, numérique, électronique, informatique, audiovisuel, etc.) et intégrées à tout autre matériel (photographie, dessin, illustration, peinture, vidéo, site internet, animations etc.) connus et à venir.

Les photographies pourront être exploitées en France comme à l'étranger et ce, dans tous domaines (exposition, publicité, édition, presse, concours photo, etc.) directement par le PHOTOGRAPHE ou cédées à des tiers et ce, sans limitation de durée.

Le MODÈLE s'engage à ne pas tenir responsable le photographe et toute personne agissant avec son autorisation, en ce qui relève de la possibilité d'un changement de cadrage, de couleur et de densité qui pourrait survenir lors de l'utilisation des photographies ou images. Le MODÈLE reconnaît que le photographe ne peut être responsable d'une utilisation frauduleuse de ses photos.

Il est entendu que le PHOTOGRAPHE s'interdit expressément, une exploitation des photographies susceptibles de porter atteinte à la vie privée du MODÈLE, et s'interdit aussi une diffusion sur tout support à caractère pornographique, xénophobe, violent ou illicite et qui serait de nature à nuire au MODÈLE ou à lui causer un quelconque préjudice.

Le MODÈLE autorise l'utilisation des images dans la cadre de la participation au « book » du PHOTOGRAPHE sur quelque soit le type de support (papier, CD-Rom, Internet, etc.) sans limite de durée.

Le MODÈLE reconnaît par ailleurs qu'il n'est lié à aucun contrat exclusif sur l'utilisation de son image ou de son nom et reconnaît aussi avoir prit connaissance de l'utilisation qui sera faite des photos.

Cet article est conclu pour une durée illimitée à compter du jour de son acceptation.

ARTICLE 2 – GRATUITÉ DES DROITS ET DUREE DU CONTRAT

Les droits sont cédés à titre gratuit et ne font l'objet d'aucune rémunération, et ce, quelque soit l'utilisation, le genre ou l'importance de la diffusion, le MODÈLE recevra à titre de compensation les photographies sélectionnées par le photographe sur un support numérique ou par envoi informatique. (voir article 4 pour le nombre de photos)

Cette compensation est définitive et le MODÈLE reconnaît être entièrement rempli de ses droits et exclut donc toute demande ultérieure de rémunération complémentaire.

Cet article est conclu pour une durée illimitée à compter du jour de son acceptation.

ARTICLE 3 - AUTORISATION DE PUBLICATION

Le MODÈLE déclare avoir posé librement et volontairement pour être photographié par le PHOTOGRAPHE.

Le MODÈLE autorise le PHOTOGRAPHE à faire usage de toutes les photographies qu'il aura prises du MODÈLE, et notamment leur exposition dans des salons et galeries, leur reproduction éventuelle dans des revues, en France comme à l'étranger ainsi que sur tout autres supports, internet notamment.

Le MODÈLE autorise également le PHOTOGRAPHE à faire une utilisation commerciale des photos prises. (Ventes de tirages à l'issu d'une exposition par exemple). Cette autorisation n'inclut pas une utilisation publicitaire de l'image du MODÈLE, qui le cas échéant devra donner lieu à une autorisation spécifique de sa part.

Le PHOTOGRAPHE devra verser au MODÈLE 10% de tous les gains obtenus par la vente de photos représentant le MODÈLE. A l'inverse, le MODÈLE devra verser 10% des bénéfices obtenus s'il venait à percevoir des gains par la vente des photos faites par le PHOTOGRAPHE.

Le MODÈLE déclare avoir renoncé à toutes autres rétributions que celles figurées dans les paragraphes et articles ci-dessus.

De son côté le MODÈLE peut utiliser les photographies fournies par le photographe, hors indications contraires, sans aucunes modifications, retouches, recadrage et en y laissant la signature du PHOTOGRAPHE.

Cette autorisation est valable sans limitation de durée.

ARTICLE 4 - AUTRES DISPOSITIONS

Le MODÈLE s'engage à ne pas divulguer la localisation des différents lieux de prises de vue utilisés par le photographe.

Le nombre de photos transmises au MODÈLE sera fait en fonction de la décision du photographe si les prestations du photographe sont gratuites et sans minimum et maximum du nombre de photo. Dans le cas contraire un nombre de photos sera négocié et mentionné ci-après. Les photos post-traitées par le PHOTOGRAPHE seront transmises au MODÈLE en format Haute Définition et toujours accompagnées de sa signature dont le modèle s'engage à conserver lors de la diffusion des images et sur tous supports.

Les photos originales restent la propriété du PHOTOGRAPHE.

Aucun délai n'est prévu dans le post-traitement et le rendu des photos si les prestations du PHOTOGRAPHE sont gratuites.

ARTICLE 5 - DROITS APPLICABLES ET JURIDICTION

Toute contestation relative à l'interprétation et/ou l'exécution des dispositions du présent contrat sera exclusivement portée devant les tribunaux compétents de Rouen statuant en droit français.

Le présent contrat est fait en 2(deux) exemplaires originaux pour servir et valoir ce que de droit.

Le MODÈLE déclare avoir plus de 18 ans (dix huit) à la date des la prise des photos et être compétent à signer ce formulaire en son nom propre.

Le MODÈLE déclare avoir lu et compris toutes les implications de cette cession de droit à l'image et d'autorisation de publication.

Fait à Sotteville-lès-Rouen le xx/xx/20xx.

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé ».

Le Modèle

Le Photographe